

## Liquidation de communauté expert : cas du divorce et de la dissolution par décès

Niveau : Expert

Durée : 2,0 jour(s) soit 14,0 heure(s)

### Public concerné

Notaires et clercs expérimentés

### Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Répondre aux objectifs de la loi en matière de divorce et assurer la sécurité des époux
- Informer le conjoint survivant et les héritiers du précédent de leurs droits respectifs, afin d'aboutir à un partage

### Contenu

#### I - Liquidation de communauté en cas de divorce présentant notamment les difficultés suivantes

- A. Détermination de la nature des biens (qualification des biens, actif passif)
- B. Règles de preuve
- C. Date à laquelle il faut se placer pour apprécier la consistance des masses
- D. Calcul de récompenses (règles de preuve, montant, compte de récompenses, renonciation éventuelle dans la convention de divorce)
- E. Compte d'indivision (présentation du compte, compensation, date de jouissance divise, indemnité d'occupation, prescription, dépenses d'amélioration ou de conservation)
- F. Convention d'indivision (quand est-elle possible, où doit-elle figurer ?)
- G. Partage inégal : comment le causer, risques civils et fiscaux.
- H. Abandon de bien en nature à titre de prestation compensatoire (pleine propriété, usufruit, droit d'usage et d'habitation temporaires ou viagers)
- I. Le sort du passif (garanties à prévoir pour l'autre ex époux)

#### II - Liquidation de communauté en cas de décès présentant notamment les

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION NATIONAL : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

## **difficultés suivantes**

- A. Détermination de la nature des biens (qualification des biens, actif passif)
- B. Règles de preuve
- C. Possible rétroactivité en cas de séparation de fait
- D. Calcul de récompenses (règles de preuve, montant, compte de récompenses)
- E. Compte d'indivision (présentation du compte, compensation, date de jouissance divise, indemnité d'occupation, prescription, dépenses d'amélioration ou de conservation)
- F. Mise en œuvre du préciput (effets civils et fiscaux)
- G. Mise en œuvre des clauses de partage inégal ou d'attribution intégrale (conséquences actives et passives)
- H. Mise en œuvre des clauses de prélèvement moyennant indemnité (détermination de l'indemnité, paiement)
- I. L'action en retranchement en présence d'un avantage matrimonial
- J. Cas d'une procédure de divorce engagée

## **Prérequis :**

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, de bonnes connaissances du droit des régimes matrimoniaux sont fortement conseillées pour suivre cette formation dans les meilleures conditions. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

## **Modalités d'exécution**

Formation en présentiel ou Visioformation

## **Modalités pédagogiques**

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.